



**Conseil économique
et social**

Distr. GÉNÉRALE

E/CN.7/1997/13
11 septembre 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES STUPEFIANTS

Reprise de la quarantième session

Vienne, 3 et 4 décembre 1997

Point 11 de l'ordre du jour*

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

Note du Directeur exécutif

1. À sa trente-sixième session, en 1993, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 13 (XXXVI) dans laquelle elle a établi un cycle budgétaire pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) ainsi qu'une méthode d'examen des questions budgétaires. Selon ce cycle budgétaire, la Commission est invitée à approuver le budget final de l'exercice biennal en cours et le budget initial de l'exercice suivant pour le Fonds du PNUCID aux reprises de ses sessions, tenues au mois de décembre des années impaires. Lors de ses sessions tenues dans la première moitié des années impaires, la Commission est invitée à examiner et approuver le budget-programme révisé pour l'exercice en cours et le plan général proposé pour l'exercice biennal suivant.
2. À sa quarante session, en 1997, la Commission a adopté la résolution 6 (XL), dans laquelle elle a approuvé les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du Fonds et a pris note du plan général proposé pour l'exercice biennal 1998-1999.
3. Dans sa décision 1997/234, le Conseil économique et social a décidé qu'une reprise de la session de la Commission devrait avoir lieu en décembre 1997 pour approuver le budget-programme initial de l'exercice biennal 1998-1999 et la deuxième et dernière révision du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 du Fonds.
4. Le Conseil économique et social a également décidé que des reprises de sessions analogues devraient à l'avenir avoir lieu au mois de décembre des années impaires pour approuver le budget-programme initial de l'exercice biennal suivant et la version définitive du budget-programme de l'exercice qui touche à sa fin, et pour examiner les questions administratives ou budgétaires connexes.

*E/CN.7/1997/1.

5. Pour l'examen du point 11 de l'ordre du jour lors de la reprise de sa quarantième session la Commission sera saisie des documents suivants :

- a) Note du Directeur exécutif sur les questions administratives et budgétaires (E/CN.7/1997/13);
- b) Budget-programme final proposé et rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1996-1997 et projet de budget-programme initial pour l'exercice biennal 1998-1999 (E/CN.7/1997/14);
- c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/CN.7/1997/15).
- d) Services de consultants en 1996 (E/CN.7/1997/CRP.16);
- e) Normes communes d'audit (E/CN.7/1997/CRP.17);
- f) Inventaire des projets en cours du Fonds du PNUCID pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999 (E/CN.7/1997/CRP.18);
- g) Achat de biens et de services en 1996 (E/CN.7/1997/CRP.19).

6. Étant donné que la Commission des stupéfiants a été priée de servir d'organe préparatoire pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le contrôle international des drogues qui doit se tenir en 1998, plusieurs délégations ont émis l'avis qu'elle aurait besoin de plus de temps pour s'acquitter de cette fonction. Il a donc été proposé qu'à la reprise de sa quarantième session, elle réduise le temps alloué à l'examen du point de l'ordre du jour relatif aux questions administratives et budgétaires de façon à pouvoir en consacrer davantage, en sa qualité d'organe préparatoire, à l'examen de l'important sujet des activités de substitution à sa troisième réunion intersessions.

7. S'il s'avère possible de réorganiser le programme de travail, la Commission se réunirait le matin du 3 décembre et suspendrait sa session jusqu'à l'après-midi du 4 décembre, où elle terminerait l'examen du point 11 de l'ordre du jour pour l'adoption d'une résolution sur ce point et de son rapport.

8. Ce faisant, la Commission pourrait, en tant qu'organe préparatoire, utiliser ensuite les ressources d'interprétation disponibles pour se réunir l'après-midi du 3 décembre et le matin du 4 décembre afin d'examiner les questions relatives à sa troisième réunion intersessions déjà prévue pour le 5 décembre 1997, en particulier la question des activités de substitution.